

**CANADA
ROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 2 décembre 2024 à 19h à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis	Mairesse	
Madame Julie Côté	Conseillère	siège 1
Monsieur Luc St-Jacques	Conseiller	siège 2
Madame Pierrette Lapratte	Conseillère	siège 3
Monsieur Rodrigue Gauthier	Conseiller	siège 4
Monsieur Marcel St-Martin	Conseiller	siège 5
Monsieur Sébastien Emond	Conseiller	siège 6

Est absents : Aucun

Sont présents également à cette rencontre :

Deux (2) citoyens présents

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Monsieur Mario Beaumont, Directeur Général greffier-trésorier par intérim, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h06, vérification du quorum par la prise des présences.

2024-12-162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant le sujet au point 100.13 Installation de la fibre optique pour l'usine d'eau potable

ADOPTÉE

100. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2024.

2024-12-163

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier et il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

2024-12-164 100.2 Listes des comptes payés et des comptes à payer

Liste des comptes à payer : 66 347.01\$

Liste des comptes payés : 27 566.13 \$

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et il est résolu d'adopter les rapports, et ce, pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2024;

ADOPTÉE

2024-12-165 100.3 Embauche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler le poste de journalier de voirie et déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a fait passer des entrevues à trois (3) candidats;

Le comité d'embauche recommande la candidature de Monsieur Patrick Legault pour combler le poste de journalier à la voirie et déneigement, avec les conditions usuelles.

CONSIDÉRANT AUSSI QUE la municipalité doit combler le poste d'inspecteur municipale- Urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a rencontré des candidats; Le comité d'embauche recommande la candidature de Madame Camille Gagné pour combler le poste d'inspectrice municipale-Urbaniste, avec les conditions usuelles.

Il est proposé par Madame Julie Côté et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Patrick Legault au poste de journalier de voirie et déneigement et de Madame Camille Gagné au poste d'inspectrice municipale – urbaniste afin de combler les postes laissés vacants.

ADOPTÉE

2024-12-166 100.4 Offre de service Avocat pour 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a reçu deux (2) offres de service pour les services juridiques pour l'année 2025 ;

Suite à l'analyse des offres de services, il a été convenu de retenir les services juridiques de la firme **CAIN LAMARRE, Avocats & Notaires** pour l'année 2025.

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier et résolu unanimement de retenir les services de la firme **CAIN LAMARRE, Avocats & Notaires** pour l'année 2025

ADOPTÉE

2024-12-167 100.5 Calendrier des assemblées pour 2025

Le Directeur Général, greffier et trésorier par intérim dépose un projet de calendrier d'assemblée pour l'année 2025

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et résolu unanimement d'adopter le calendrier des assemblées pour l'année 2025

ADOPTÉE

2024-12-168 100.6 Mise à jour du site WEB

CONSIDÉRANT QUE le site WEB de la municipalité doit être mis à jour pour certaines fonctionnalités ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources internes qui sont responsables d'alimenter le site WEB sont en absence maladie ;

Il a été convenu de donner le mandat au fournisseur du site WEB (Numérique.ca) de mettre à jour certaines fonctionnalités et une formation d'une durée de 3 heures.

Il est proposé par Monsieur Marcel St-Martin et résolu unanimement de mettre à jour certaine fonctionnalité du site web.

ADOPTÉE

2024-12-169 100.7 Renouvellement des sentiers pédestres pour 2025

ENTENDU QUE la municipalité désire faire l'entretien des sentiers pédestre pour la saison 2025, au coût de 8 000\$;

ENTENDU QUE le contrat est donné au PERO ;

Il est convenu de renouveler le contrat d'entretien des sentiers pédestre pour la saison 2025 au PERO

Il est proposé par Monsieur Rodrigue Gauthier, et résolu unanimement de renouveler l'entretien des sentiers pédestres pour l'année 2025

ADOPTÉE

2024-12-170 100.8 Résolution – Prévision budgétaire et quot part RIAM - 2025

ENTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton fait partie du regroupement de la RIAM (Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki ;

ENTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2025 nous ont été présenté ;

ETTENDU QUE la quot part de la municipalité est de 9 560\$ pour l'année 2025

Il a été convenu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025 déposé par le RIAM.

ADOPTÉE

2024-12-171 100.9 Demande d'appui – Crise forestière

Considérant la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;

Considérant l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;

Considérant l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;

Considérant la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;

En conséquence, madame la conseillère, et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG330 de la MRCVG ainsi que d'appuyer leurs demandes ci-dessous ;

De demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec suivants :

- 1. Le premier ministre François Legault,**
- 2. La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina,**

3. Le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe,
4. Le député de Gatineau, Robert Bussière ;
 - De présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.
 - De demander l'octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :
 1. Accéder à un volume de 75 000 m³ de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
5. Faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d'ententes) ;
6. Obtenir l'acceptation au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois ;
 - D'obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l'industrie forestière, incluant un plan d'action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l'ensemble de la province, mettant l'accent sur le soutien aux travailleurs.

ADOPTÉE

2024-12-172 100.10 Soutien aux projets de la TDSVG

Suite à la discussion, il a été convenu de remettre une aide financière de 150\$ pour soutenir les projets de la TDCVG

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et résolu unanimement de soutenir les projets de la TDSVG.

ADOPTÉE

2024-12-173 100.11 Contribution financière : CJE Vallée- de-la-Gatineau

Suite à la discussion, il a été convenu de remettre une aide financière de 150\$ à titre de contribution financière.

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques résolu unanimement de remettre une contribution financière à la CJE Vallée-de-la-Gatineau au montant de 150 \$

ADOPTÉE

2024-12-174 100.12 Emprunt temporaire en attente du PAVL – 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente d'une somme de 512 000\$ en regard à une subvention pour le PAVL pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est versée à la suite du dépôt des états financiers audité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers ont été déposés en septembre 2024 ;

Il a été convenu de faire une demande de financement temporaire auprès de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau en attente de la subvention du PAVL.

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et résolu unanimement de demander à la Caisse populaire de la Haute-Gatineau, un emprunt temporaire au montant de 512 000\$ en attente du montant à recevoir du PAVL de 2022 et de mandater le directeur général par intérim de signer pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton.

ADOPTÉE

2024-12-175 100.13 Installation de la fibre optique pour l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE notre emplacement eau potable, doit être desservi par un service internet afin de faire de la surveillance par télémétrie;

CONSIDÉRANT QU'aucun service internet par fibre se rend à notre usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise XPLORE.NET peut nous amener la fibre optique jusqu'à l'usine au coût de 11 658.17\$;

Il a été convenu de défrayer les coûts pour avoir la fibre optique à notre usine d'eau potable et de suivre la surveillance par télémétrie

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et résolu unanimement de supporter le coût de l'installation de la fibre optique pour une question d'efficacité et d'économie à long terme.

ADOPTÉE

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

300 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-12-176 300.1 Résolution – Programme de la TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Il est proposé par Monsieur Luc St-Jacques et résolu unanimement de déposer la reddition de compte du programme de la TECQ

ADOPTÉE

2024-12-177 300.2 Convention d’aide financière Programme double vocation pour 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une aide financière pour le programme double vocation pour l’année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l’aide financière est de 28 900\$, portant le numéro 2022-83088 _ DRR66682;

Il a été convenu de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont, et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton tout document relatif à l’aide financière pour le programme double vocation.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et résolu unanimement de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer les documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-12-178 300.3 Convention d’aide financière Programme double vocation pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une aide financière pour le programme double vocation pour l’année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l’aide financière est de 30 000\$, portant le numéro CPZ32979;

Il a été convenu de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont, et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton tout document relatif à l’aide financière pour le programme double vocation.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et résolu unanimement de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer les documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-12-179 300.4 Convention d'aide financière Programme -PAVL 2022

CONSIDÉRANT QUE les états financiers audités pour l'année se terminant au 31 décembre 2022, ont été déposé au MAMH en septembre dernier,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit une convention d'aide financière pour le dossier portant le numéro 20221216-007_DXY324837 ;

Il a été convenu de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont, et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer pour et au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton tout document relatif à la convention l'aide financière pour le programme.

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et résolu unanimement de mandater le directeur général par intérim, Monsieur Mario Beaumont et la mairesse, Madame Véronique Danis de signer les documents pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-12-180 300.5 Résolution – Reddition de compte PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Luc St-Jacques, appuyée par madame Pierrette Lapratte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton approuve les dépenses d'un montant de 50 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2024-12-181 300.6 Résolution – Reddition de compte PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Julie Côté, appuyée par Monsieur Luc St-Jacques, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton approuve les dépenses d'un montant de 50 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

2024-12-182 400.1 Offre de service : Réseau Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire un suivi journalier sur l'état de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la ressource interne attribué au suivi de la qualité de l'eau a quitté ses fonctions;

Il a été convenu de faire appel à l'entreprise PLOMBERIE ENVIRONORD, accrédité pour faire les inspections et le suivi de la qualité de l'eau, à nous déposer une offre de service pour assurer un suivi sur la qualité de l'eau potable.

Il est proposé par Madame Pierrette Lapratte et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entreprise PLOMBERIE ENVIRONARD.

ADOPTÉE

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

2024-12-183 700.1 Inscription concours As de Pique - Patinoire

ENTENDU QUE la municipalité désire déposer un projet pour le concours de l'As de Pique de la radio CHGA;

ENTENDU QUE le projet retenu par la municipalité est d'installer un plancher de ciment pour la patinoire local;

Il est convenu de déposer la candidature de la municipalité auprès de la radio CHGA dans le cadre du concours de l'As de Pique.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Émond et résolu unanimement de déposer notre candidature et de mandater le Directeur Général par intérim, Monsieur Mario Beaumont de faire la demande d'admission.

ADOPTÉE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-184 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Luc St-St-Jacques et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 19h14 .

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Mario Beaumont
Secrétaire d'assemblée